

Département de l'Ain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240223-DEC2024-017-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

DECISION DU PRESIDENT

N° D2024-017

Objet : Convention avec le Département de l'Ain pour la participation au déploiement et à l'actualisation de la page internet des Solidarités

LE PRESIDENT

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que le Département de l'Ain souhaite déployer et mettre à jour régulièrement les informations sur le site internet dédié à la Solidarité intégré dans www.ain.fr ;

CONSIDERANT que le CLIC gérontologique de la CCPA est référencé sur le site des Solidarités ;

CONSIDERANT la convention d'engagement jointe en annexe ;

- DECIDE de signer une convention d'engagement avec le Département de l'Ain pour la participation au déploiement et à l'actualisation de la page internet des Solidarités.
- PRECISE que cette convention sera renouvelée tacitement chaque année.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 février 2024
Publiée le 01 MARS 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 23 février 2024

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

